



## Fichier fijais, modalités et renseignements

-----  
Par Visiteur

J'ai eu en 2007 notification de mon inscription au fichier FIJAIS pour une décision de justice m'ayant condamné le 28 mai 1980 à 10 ans de réclusion criminelle.

Pendant ces trois années, 2007 2008 et 2009 j'ai donc averti de mon adresse tous les ans au mois d'août mois de ma naissance

Cette année 2010 je ne l'ai pas fait assuré du fait qu'au bout de 30 ans il y avait un effacement de ces informations du fait du délai normal de prescription

Hors la Gendarmerie vient de me demander de répondre à leur convocation et m'a montré un papier indiquant que je figurais sur ce fichier jusqu'au 28 mai 2050 !

Est-ce normal de subir ce genre d'inscription 70 ans après ma condamnation et que dois-je faire ?

Merci de votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Malheureusement la gendarmerie ne vous a pas induit en erreur.

Quant à la demande d'effacement elle "est irrecevable tant que les mentions concernées sont relatives à une procédure judiciaire qui est toujours en cours, tant que la personne n'a pas été réhabilitée ou que la mesure à l'origine de l'inscription n'a pas été effacée du bulletin n° 1". (Article 706-53-10 alinéa 2 du code de procédure pénale).

Cordialement